

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL
16 JANVIER 2024**

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 16 janvier 2024 à 19h00 à la salle du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1. Communications du maire
- 1.2. Appel nominal
- 1.3. Ouverture de la séance
- 1.4. Questions, nouvelles demandes du public et suivi de demandes antérieures
- 1.5. Adoption de l'ordre du jour
- 1.6. Déclaration des intérêts relatifs à la présente séance
- 1.7. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2023
- 1.8. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 19 décembre 2023
- 1.9. TECQ 2019-2023 : dépôt d'une programmation de travaux réalisés et à réaliser avant le 30 novembre 2023
- 1.10. Avis de motion et présentation du projet de règlement 2024-002 intitulé règlement d'emprunt au montant de 610,000\$ pour la vidange, le transport et la disposition des boues des étangs aérés
- 1.11. Éco Entreprise Québec : Nomination de la municipalité mandataire
- 1.12. Éco Entreprise Québec : Regroupement municipal pour la signature d'une entente.
- 1.13. Budget 2024 de l'office d'habitation de l'Outaouais
- 1.14. Demande d'appui de la municipalité de La Macaza : interdiction de maisons flottantes
- 1.15. Attribution du toponyme Denis-Benjamin-Papineau à l'Édifce de l'Ancienne Mairie

2. Finances

- 2.1. Adoption des déboursés du mois de décembre 2023
- 2.2. Adoption de l'état des activités de fonctionnement et d'investissement au 31 décembre 2023
- 2.3. Approbation des dépenses incompressibles
- 2.4. Facture FAD084846 du Groupe GESFOR : autorisation de paiement
- 2.5. Facture 28498 de Deveau Avocats : honoraires professionnels dossier 600561-0001
- 2.6. Facture 16216 de MCL Associés Inc. : autorisation de paiement

3. Ressources humaines

- 3.1. Démission de monsieur Mathieu Renaud, pompier volontaire – 31 janvier 2024
- 3.2. Embauche d'un préposé à l'accueil et à la perception

4. Hygiène, eau potable, voirie, transport et bâtiments

- 4.1. Vidange des boues aux étangs aérés : recommandation
- 4.2. Autorisation d'achat abat poussière

5. Sécurité civile et incendie

- 5.1. Statistiques annuelles 2023 du service de sécurité incendie

6. Urbanisme et gestion du territoire

- 6.1. Dépôt des statistiques annuelles 2023 sur l'émission des permis et certificats

7. Environnement

- 7.1. Jour de la terre : autorisation de tenir une conférence thématique
- 7.2. Collectes de matières résiduelles : ajout de collecte pour 2024
- 7.3. Projet de pépinière : autorisation de signature d'un protocole d'entente

8. Loisirs, culture, famille

9. Varia, questions, demandes du public, levée de la séance

- 9.1. Varia
- 9.2. Remerciement pour la guignolée 2023 Serge Lehouiller et bénévoles et remerciement à Rona Outaouais pour prêt du camion
- 9.3. Questions et demandes du public
- 9.4. Levée de la séance

1. ADMINISTRATION

1.1 COMMUNICATIONS DU MAIRE

1.2 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants sont présents :

Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Danny Monette, siège no 2
Madame la conseillère Francine Dutrisac, siège no 3
Monsieur le conseiller Robert Desbiens, siège no 4

Madame la conseillère Béatrice Cardin, siège no 5 : absence motivée

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Martine Joanisse est aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siège sous la présidence de Monsieur Paul-André David, maire.

1.3 2024-01-001 OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le maire Paul-André David constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h00 devant 5 personnes.

1.4 QUESTIONS, NOUVELLES DEMANDES DU PUBLIC ET SUIVI DE DEMANDES ANTÉRIEURES

Aucune question ou demande du public.

1.5 2024-01-002 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé en laissant le varia ouvert.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2024-01-003 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS RELATIFS À LA PRÉSENTE SÉANCE

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Michel Leblanc si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Michel Leblanc informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Danny Monette si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Danny Monette informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à madame la conseillère Francine Dutrisac si celle-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Madame la conseillère Francine Dutrisac informe le conseil qu'elle n'a aucun intérêt à déclarer.

Monsieur Paul-André David, maire demande à monsieur le conseiller Robert Desbiens si celui-ci souhaite déclarer un quelconque intérêt relatif à la présente séance. Monsieur le conseiller Robert Desbiens informe le conseil qu'il n'a aucun intérêt à déclarer.

1.7 2024-01-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 12 décembre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2024-01-005 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 19 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 19 décembre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 2024-01-006 TECQ 2019-2023 : DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉALISÉS ET À RÉALISER AVANT LE 30 NOVEMBRE 2023

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que la municipalité de Papineauville :

- S'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- S'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et

coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- Approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux no 2 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;
- S'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 2 révisée ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.10 2024-01-007 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-002 INTITULÉ RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 610 000\$ POUR LA VIDANGE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DES BASSINS D'ÉPURATION

Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2024-002 intitulé règlement d'emprunt au montant de 610,000\$ pour la vidange, le transport et la disposition des boues des étangs aérés.

Dépose le projet de règlement 2024-002 intitulé règlement d'emprunt au montant de 664,000\$ pour la vidange, le transport et la disposition des boues des étangs aérés.

1.11 2024-01-008 ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC : NOMINATION DE LA MUNICIPALITÉ MANDATAIRE

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, RLRQ, c. Q-2, r.46.01;

CONSIDÉRANT qu'Éco Entreprises Québec ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en vertu de ce règlement aux fins d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT qu'ÉEQ doit, à cette fin, conclure des ententes avec les organismes municipaux mandataires;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Thurso, Plaisance, Papineauville, Montebello, Notre-Dame-de-la-Paix, Notre-Dame-de-Bonsecours, Saint-André-Avellin, Montpellier et Lac-des-Plages souhaitent mettre en place un regroupement de 9 municipalités, afin de signer l'entente avec ÉEQ;

CONSIDÉRANT que les autres municipalités de la MRC de Papineau pourront se regrouper en fonction d'autres affinités et que le présent regroupement n'exige aucun consensus pour se faire dans les délais impartis et signer l'entente avec ÉEQ;

CONSIDÉRANT que l'absence de consensus peut amener ÉEQ à reprendre la collecte du recyclage malgré l'accord des 9 municipalités représentées par la présente résolution et que cette décision pourrait entraîner des conséquences financières pour les municipalités participantes, néanmoins les municipalités sont disposées à collaborer avec ÉEQ après médiation;

CONSIDÉRANT que le regroupement initié par les 9 municipalités parties à la présente résolution témoigne de la volonté de collaboration avec ÉEQ, les autres municipalités de la MRC de Papineau, voire définir au besoin, un autre type de regroupement.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

QUE le conseil municipal de Papineauville autorise la municipalité de Thurso à signer pour et au nom des municipalités de Thurso, Plaisance, Papineauville, Montebello, Notre-Dame-de-la-Paix, Notre-Dame-de-Bonsecours, Saint-André-Avellin, Montpellier et Lac-des-Plages l'entente portant sur la collecte sélective à conclure avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ) ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.12

2024-01-009 ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC : REGROUPEMENT MUNICIPAL POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE

ATTENDU les dispositions du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles, TLRQ, c. Q-2, r. 46.01;

ATTENDU qu'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en vertu de ce règlement aux fins d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective;

ATTENDU que les municipalités de Thurso, Plaisance, Papineauville, Montebello, Notre-Dame-de-la-Paix, Notre-Dame-de-Bonsecours, Saint-André-Avellin, Montpellier et Lac-des-Plages souhaitent mettre en place un regroupement des 9 municipalités afin de signer l'entente avec ÉEQ ;

ATTENDU qu'ÉEQ reconnaît le regroupement intermunicipal de gestion des matières résiduelles des 9 municipalités ci-dessus désignées comme territoire d'application de l'Entente, avec pour organisme mandataire et signataire la municipalité de Thurso;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

QUE le conseil autorise la municipalité de Thurso à signer pour et au nom des municipalités de Thurso, Plaisance, Papineauville, Montebello, Notre-Dame-de-la-Paix, Notre-Dame-de-Bonsecours, Saint-André-Avellin, Montpellier et Lac-des-Plages l'entente portant sur la collecte sélective à conclure avec ÉEQ ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.13

2024-01-010 BUDGET 2024 DE L'OFFICE D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU la réception du budget 2024 de l'Office d'Habitation de l'Outaouais;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte le budget 2024 pour l'Office d'Habitation de l'Outaouais et l'ensemble immobilier de Papineauville.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.14

2024-01-011 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA : INTERDICTION DE MAISONS FLOTTANTES

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottante, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » semble prendre de l'ampleur ;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé ;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement, notamment en perturbant les poissons et la faune locaux, ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements ;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de La Macaza;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil appui la demande de la Municipalité de La Macaza, telle qu'exprimée par sa résolution 2023-08-134 ;

DE DEMANDER aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire, notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec ou du moins de prévoir un encadrement réglementaire pour répondre aux préoccupations municipales en la matière ;

DE DEMANDER l'appui aux municipalités et aux MRC de la province de Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de la présente demande ;

QUE la présente résolution soit envoyée à l'honorable Stéphane Lauzon, député fédérale d'Argenteuil-La Petite-Nation, à l'honorable Mathieu Lacombe, député provincial de la circonscription de Papineau, Ministre de la Famille et ministre responsable de l'Outaouais, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

M. Paul-André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.15 2024-01-012 ATTRIBUTION DU TOPONYME DENIS-BENJAMIN-PAPINEAU À L'ÉDIFICE DE L'ANCIENNE MAIRIE

ATTENDU que la Seigneurie de la Petite-Nation fêtera son 350^e anniversaire en 2024;

ATTENDU que l'histoire de Papineauville est intimement liée à celle de la Seigneurie de la Petite-Nation;

ATTENDU que ce Conseil reconnaît l'importance historique de Denis-Benjamin-Papineau, père fondateur de la municipalité de Papineauville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil attribue le toponyme Denis-Benjamin-Papineau à l'Édifice de l'Ancienne Mairie sur la rue Papineau.

Que ce conseil mandate la direction générale à entreprendre les procédures requises menant à l'adoption d'un règlement d'identification de personnage historique pour Denis-Benjamin-Papineau.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. FINANCES

2.1 2024-01-013 ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés au 31 décembre 2023 pour un montant total de 30 942.64 \$ comprenant les chèques numéros 14779 à 14800.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par dépôt direct au 31 décembre 2023 au montant de 975 374.03 \$ comprenant les dépôts directs numéros 504359 à 504409.

Que ce Conseil accepte la liste des déboursés par prélèvement bancaire au 31 décembre 2023 au montant de 74 587.03 \$ comprenant les prélèvements numéros 7317 à 7377.

Que ce Conseil accepte la liste des comptes à payer au montant de 283 091.39 \$ au 31 décembre 2023.

Que ce Conseil entérine les déboursés des salaires bruts pour un total de 79 482.05 \$ jusqu'au 31 décembre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 2024-01-014 ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2023

ATTENDU que suivant les dispositions du Code Municipal, la directrice générale dépose les rapports financiers en date du 31 décembre 2023 pour analyse par les membres du conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil accepte le dépôt et adopte l'état des activités de fonctionnement (104.64%) et d'investissement du budget 2023 au 31 décembre 2023.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.3 2024-01-015 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU que le budget 2024 comporte des dépenses incompressibles, notamment les intérêts courus sur la dette, l'amortissement des frais d'émission, les salaires, le renouvellement des immatriculations, les remboursements de taxes municipales, etc.;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil autorise les écritures permettant l'enregistrement des dépenses incompressibles pour l'exercice 2024 à la suite de l'adoption du budget 2024.

M. Paul-André, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.4 2024-01-016 FACTURE FAD084846 DU GROUPE GESFOR : AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU la réception de la facture FAD084846 du Groupe Gesfor pour honoraires professionnels dans le dossier de la marina;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise le paiement de la facture FAD084846 du Groupe Gesfor pour honoraires professionnels dans le dossier 600561-0001 pour la marina.

Une dépense et un déboursé de 12 481.97\$ taxes incluses sont autorisés à cette fin.

Que la direction générale soit mandatée à récupérer la moitié de cette somme auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit autorisé afin de rendre les sommes disponibles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.5 2024-01-017 FACTURE 28498 DE DEVEAU AVOCATS : HONORAIRES PROFESSIONNELS DOSSIER 600561-0001

ATTENDU la réception de la facture 28498 de la firme Deveau Avocats pour honoraires professionnels;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise le paiement de la facture 28498 de la firme Deveau pour honoraires professionnels dans le dossier 600561-0001 pour la marina.

Une dépense et un déboursé de 59 916.18 \$ taxes incluses sont autorisés à cette fin.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 12000 412 : Services juridiques.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté soit autorisé afin de rendre les sommes disponibles.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.6 2024-01-018 FACTURE 16216 DE MCL ASSOCIÉS INC. : AUTORISATION DE PAIEMENT

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-11-466 octroyant à MCL Associés Inc. l'élaboration des plans et devis pour le remplacement de la conduite maîtresse d'aqueduc;

ATTENDU la réception de la facture 16216 de la compagnie MCL Associés Inc. au montant de 1000\$ plus taxes pour la réunion de démarrage;

ATTENDU que cette dépense est admissible à la TECQ et la recommandation de la direction générale

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce Conseil, sur recommandation de la direction générale autorise une dépense et un déboursé de 1000\$ plus taxes à la compagnie MCL Associés Inc. pour le paiement de la facture 16216 du 31 décembre 2023.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 23 05001 000 : Conduite d'aqueduc.

M. Paul André David, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 2024-01-019 DÉMISSION DE MONSIEUR MATHIEU RENAUD, POMPIER VOLONTAIRE – 31 JANVIER 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil prend acte de la démission du pompier Mathieu Renaud en date du 31 janvier 2024. Que ce dernier soit remercié pour le temps consacré au service de la communauté.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.2 2024-01-020 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À LA PERCEPTION

ATTENDU que des entrevues ont eu lieu le 11 janvier 2024 pour combler le poste de préposé à l'accueil et à la perception;

ATTENDU la recommandation du comité d'analyse des candidatures;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil, sur recommandation du comité d'analyse des candidatures, procède à l'embauche de madame Amélie Tremblay pour occuper le poste de préposé à l'accueil et

à la réception à compter du 22 janvier 2024. Les conditions d'embauche applicables sont celles prévues au manuel d'emploi des cols blancs et cols bleus et particulièrement à la recommandation du comité d'analyse des candidatures.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. HYGIÈNE, VOIRIE, TRANSPORT ET BÂTIMENT

4.1 2024-01-021 VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS : OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'adoption de la résolution 2023-11-468 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour la vidange, le transport et la disposition des boues des étangs aérés;

ATTENDU que la date limite pour soumettre une offre était fixée au 18 décembre 2023 à 11h00;

ATTENDU que deux propositions ont été reçues soient :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX AVEC TAXES	
	Option A Déshydratation mécanique	Option B Déshydratation passive
Les Consultants Mario Cossette Inc.	-----	745 647.60\$
GFL Environnemental Services Inc.	664 607.24\$	_____

ATTENDU que les deux propositions ont fait l'objet d'une analyse de conformité par la compagnie Bruser, accompagnateur de la municipalité dans ce dossier;

ATTENDU la recommandation du 21 décembre 2023 de François St-Pierre, ingénieur de projet chez Bruser;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil, sur recommandation de monsieur François St-Pierre, ingénieur chez Bruser, accepte la soumission de la compagnie GFL Environnemental Services inc au montant de 664 607.24\$ taxes incluses pour la vidange, le transport et la disposition des boues des étangs aérés.

Que la direction générale soit responsable de préparer un contrat liant les parties et que le maire, Paul-André David et la directrice générale Martine Joanisse soient par les présentes autorisés à signer ledit contrat.

L'acceptation de la proposition de GFL Environnemental Services Inc. est conditionnelle à ce qui suit :

- Nécessité d'obtenir du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation l'approbation d'un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux précités;
- La municipalité de Papineauville se réserve le droit de contrôler la quantité de boues à prélever dans les divers bassins et le paiement se fera selon les quantités réelles prélevées tel que spécifié au devis d'appel d'offres

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4.2 2024-01-022 AUTORISATION D'ACHAT ABAT POUSSIÈRE

ATTENDU la nécessité de procéder à l'épandage d'abat-poussière sur le chemin de la Rouge;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget et la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Desbiens

Que ce conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, autorise une dépense et un déboursé maximum de 3 562.50\$ avant taxes pour procéder à l'achat d'abat-poussière pour les chemins municipaux.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 32000 521 : Entretien et réparations chemins, rue, routes et trottoirs.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

5.1 2024-01-023 STATISTIQUES ANNUELLES 2023 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt des statistiques annuelles 2023 du service de sécurité incendie.

Interventions	2023	2022	2021	2020
Systemes d'alarme	14	15	11	16
Désincarcération	81	44	53	44
Entraide	12	14	11	1
Incendie	7	20	24	15
Autres assistances	9	31	6	41
Sauvetage nautique	2	-	-	-
Total	125	124	105	117

6. URBANISME

6.1 2024-01-024 DÉPÔT DES STATISTIQUES ANNUELLES 2023 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS -MAIRE

Le Conseil municipal prend acte du dépôt des statistiques annuelles 2023 pour l'émission des permis et certificats.

Permis et certificats	2023	2022	2021	2020
Rénovation	94	91	71	63
Abattage d'arbres	40	42	38	37
Renouvellement	-	5	8	10
Bâtiment complémentaire	26	43	30	17
Démolition	3	4	3	9
Eau souterraine	1	1	2	1
Lotissement	15	4	17	39
Animaux domestiques	36	46	76	5
Galerie, clôture	20	5	11	17
Installation septique	6	7	16	4
Mur de soutènement	1	-	2	2
Nouvelle construction	7	21	16	21
Piscine	15	9	16	14
Remblai déblai	9	8	8	4
Branchement	8	24	17	23
Affichage	6	10	6	8

Certificat d'occupation	16	101	10	17
Changement d'usage	-	-	1	10
Agrandissement	2	5	5	3
Bande riveraine	1	1	2	1
Garde de poules	-	-	4	-
Bâtiment temporaire	1	4	-	-
Total	307	431	359	305

7. ENVIRONNEMENT

7.1 2024-01-025 JOUR DE LA TERRE : AUTORISATION DE TENIR UNE CONFÉRENCE THÉMATIQUE

ATTENDU que nous célébrons le jour de la terre le 22 avril prochain et que la municipalité proposera une conférence à ses citoyens;

ATTENDU que les sommes ont été prévues au budget et la recommandation du comité consultatif d'environnement;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce conseil, sur recommandation du comité consultatif en environnement autorise une dépense et un déboursé de 1 183.60 \$ taxes incluses pour la tenue d'une conférence en matière environnementale.

Il y aura prix de présence et les municipalités voisines seront invitées à se joindre aux résidents de Papineauville.

Les fonds à cette fin seront puisés à même le poste budgétaire 02 47000 419 : Services professionnels.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.2 2024-01-026 COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES : AJOUT AU CALENDRIER 2024

ATTENDU l'adoption de la résolution 2022-09-380 octroyant à la compagnie Transport RLS le contrat de collecte des matières résiduelles pour les années 2023-2024;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster le contrat pour augmenter le nombre de collecte pour l'année 2024;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Danny Monette

Que ce conseil, sur recommandation de la direction générale, autorise les ajouts suivants au contrat de collecte 2024 puisqu'il y aura 53 lundi (jour de collecte) en 2024;

1 collecte de matières résiduelles	2600\$ plus taxes
1 collecte de compost	900\$ plus taxes

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7.3 2024-01-027 PROJET DE PÉPINIÈRE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU que la municipalité de Papineauville a été approchée par le Centre de services scolaires Au-Cœur-des-Vallées relativement à l'utilisation

potentielle de terrains vacants pour les besoins horticoles de la municipalité;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'environnement;

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Dutrisac

Que ce conseil, sur recommandation du comité consultatif en environnement, informe le Centre de service scolaire de son intérêt à signer une entente pour l'utilisation de certains espaces vacants sur les terrains de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau.

Que ce Conseil autorise l'inspectrice en bâtiment et environnement et la direction générale à collaborer avec le Centre de service scolaire pour l'élaboration de cette entente.

Que le maire, monsieur Paul-André David et la directrice générale, madame Martine Joannis soient par les présentes autorisés à signer ladite entente.

M. Paul-André David, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. LOISIRS CULTURE ET FAMILLE

9. VARIA, QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC, LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 VARIA

9.2 2024-01-028 REMERCIEMENT POUR LA GUIGNOLÉE 2023 SERGE LEHOULLER ET BÉNÉVOLES ET REMERCIEMENT AU RONA POUR LE CAMION

Monsieur le conseiller Robert Desbiens donne une motion de remerciement à monsieur Serge Lehouiller , à tous les bénévoles et au magasin Rona de l'Outaouais de Papineauville pour leur participation au succès de la guignolée de décembre 2023.

9.3 QUESTIONS ET DEMANDES DU PUBLIC

La période de question débute à 19h42 et se termine à 19h53.

9.4 2024-01-029 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que cette séance soit levée à 19h53.

Monsieur Paul-André David, maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Martine Joannis, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 16 janvier 2024

Martine Joanisse
Directrice générale et greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 16 janvier 2024

Paul-André David
Maire